



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 15 mars 2019

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le 15 mars 2019 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT, Maire de Breil sur Roya.

Étaient présents : M. André IPERT Maire, Mme Angèle VERAN 2^{ème} Adjoint, M. Pippo OLIVERI 3^{ème} Adjoint, Mme Renée GIORDANO 4^{ème} Adjoint, Mme Sylvia GOSSMANN, M. Abid BOUKHADRA, Mme Gisèle COTTALORDA, M. Jean-Marie MINOTTO, Mme Christelle ABIDOS, M. Michel BRAUN, Mme Patricia BELTRA, M. Joseph REY, Mme Marie-Lou ALLAVENA, M. Jean-Pierre BEGHELLI.

Étaient absents-excusés : M. Mario AMERIO 1^{er} Adjoint, M. Michel MASSEGLIA 5^{ème} Adjoint donne pouvoir à M. Michel BRAUN, Mme Laurence FORESTIER donne pouvoir à Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mme Bernadette CAUDRON donne pouvoir à Mme Angèle VERAN, Mme Danielle GASTALDI.

Secrétaire de séance : Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Mme Christelle ABIDOS** Conseillère Municipale.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	07/01/19	<p>Convention de location d'un appartement au 4 chemin des Oliviers à la SCI la Breilloise.</p> <p>La convention de location est établie avec la SCI la Breilloise sise 10 rue Grand Chêne à Mandelieu pour la période du 07 au 11 janvier 2019 pour un montant de 89,00 €.</p>
2	09/01/2019	<p>Convention de formation avec le Centre de Formation SICTIAM pour 1 agent communal du service des Ressources Humaines.</p> <p>La convention de formation est établie avec le SICTIAM et a pour thème « professionnalisation tout au long de la carrière – e.magnus DADS-U norme N4DS ». Cette formation se déroulera le mardi 8 janvier 2019 pour un montant de 130,00 €.</p>
3	09/01/2019	<p>Convention de formation avec le Centre de Formation SICTIAM pour 1 agent communal du service Crèche et 1 agent communal du service Pôle Jeunesse.</p> <p>La convention est établie avec le SICTIAM et a pour thème « professionnalisation tout au long de la carrière – Civil Net Enfance – Dossier famille ». Elle se déroulera le mardi 29 janvier 2019 à Breil sur Roya. Le montant de la formation s'élève à 450,00€.</p>
4	14/01/19	<p>Convention de location d'un terrain communal à l'association « Vies Eaux Vallées ».</p> <p>La convention de location est établie avec l'association « Vies Eaux Vallées » domiciliée 91 rue de Turin à Breil sur Roya, pour 2 parcelles de terre cultivable cadastrées D426 et D427 au lieu-dit Aigara. La convention est consentie jusqu'au 31 janvier 2020 et le loyer annuel s'élève à 45,00 €.</p>
5	14/01/2019	<p>Fin de location d'un terrain communal au lieu-dit Aigara à M. Bidart-Campistron.</p> <p>La location d'un terrain communal à M. Bidart-Campistron prend fin à compter du 31 décembre 2018.</p>
6	24/01/2019	<p>Convention pour la préparation des repas de la Crèche municipale « La Maison des Bambins ».</p> <p>La convention est établie avec l'Hôpital de Breil sur Roya pour la préparation et l'acheminement des repas de la Crèche municipale. Le tarif de la prestation est fixé à 4,50 € par repas.</p>
7	01/02/2019	<p>Convention de formation avec le Centre de Formation SICTIAM pour 1 agent communal du service Crèche et 1 agent communal du service Pôle Jeunesse.</p>

		La convention est établie avec le SICTIAM et a pour thème « professionnalisation tout au long de la carrière – Civil Net Enfance – Facturation ». Elle se déroulera le mercredi 30 janvier 2019 à Breil sur Roya. Le montant de la formation s'élève à 450,00€.
8	31/01/2019	Avenant au Règlement de fonctionnement de la Crèche « la Maison des Bambins ». L'avenant au Règlement de fonctionnement de la Crèche modifie l'article 2.3 afin de permettre une meilleure continuité de direction au sein de l'équipe en l'absence de personnel de Direction.
9	01/03/2019	Convention de prestation de services avec la Société SPC Nettoyage pour l'entretien du bâtiment de la Mairie. La convention est établie avec la Société SPC Nettoyage pour l'entretien du bâtiment de la Mairie, une fois par semaine pour un montant de 400,00 € mensuel. La convention est établie pour une durée de 1 an renouvelable.
10	01/03/2019	Convention de prestation de services avec la Société SPC Nettoyage pour l'entretien des vitres du bâtiment de la Mairie et de la bibliothèque. La convention est établie avec la Société SPC Nettoyage pour l'entretien des vitres du bâtiment de la Mairie et de la Bibliothèque, une fois par an, pour un montant de 600,00 € annuel. La convention est établie pour une durée de 1 an renouvelable.
11	25/02/2019	Préparation des repas pendant les vacances scolaires pour les enfants du Centre de loisirs de Breil sur Roya. La convention est établie avec l'Hôpital de Breil sur Roya pour la préparation et l'acheminement des repas au Centre de loisirs. Le tarif est fixé à 5,00 € par repas pour les enfants et 8,00 € par repas pour les adultes.
12	25/02/2019	Convention de location de 2 appartements au 4 chemin des Oliviers à la Société SNCF Réseau. La convention de location est établie avec la Société SNCF Réseau Agence Projets à Marseille – 1 boulevard Camille Flammarion, en charge des travaux sur la ligne ferroviaire à Breil, pour la période du 07 janvier au 15 mars 2019 pour un montant de 2 510,00 €.
13	06/03/2019	Contrat d'assurance Groupama / Cigac du personnel des collectivités – garanties statutaires – renouvellement. Renouvellement du contrat pour l'assurance du personnel communal des agents affiliés à la CNRACL, titulaires et stagiaires (décès, accident imputable au service et la maladie professionnelle) pour un montant annuel de 20 772,02 euros.

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2018.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2018.

Vote : Pour : 16

Abstention : 1 (Jean-Pierre BEGHELLI)

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Révision des statuts du Conservatoire Départemental de musique des Alpes Maritimes.	4
2	Projet sur l'éclairage public programme ALCOTRA PITER « ALPIMED ».	5
3	Chapiteau de l'Espace Loisirs.	6
4	Avenants pour les travaux de l'école maternelle.	7
5	École maternelle : demande de fonds de concours à la CARF (matériel réfectoire).	7
6	École élémentaire : demande de fonds de concours à la CARF (matériel informatique).	7
7	Distillerie : demande de fonds de concours à la CARF.	7
8	Ca d'Breil : demande de fonds de concours à la CARF (radiateurs électriques).	8
9	Miséricorde : demande de subventions au Parc du Mercantour (aménagement intérieur).	8
10	Annulation et modification de la délibération 20/2018 : Reprise des résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement au Budget Principal 2018	8
11	Informations diverses	9
12	Questions diverses	9

1. Révision des statuts du Conservatoire Départemental de musique des Alpes Maritimes.

Suite à un courrier du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes, **Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil d'accepter la révision des statuts de ce syndicat mixte.

Cette révision permettra notamment de faciliter la tenue des réunions du Conseil Syndical (et l'obtention du quorum) en regroupant les membres par zones géographiques (en diminuant le nombre de votants). En effet, aujourd'hui, le Conseil n'obtient jamais le quorum aux réunions car il faut convoquer à chaque fois 46 personnes. Dans les nouveaux statuts, le Conseil Syndical ne se composera que de 13 membres car les communes d'une même zone géographique seront représentées par un même délégué.

Approuvé à l'unanimité

2. Projet sur l'éclairage public programme ALCOTRA PITER « ALPIMED ».

Dans le cadre du « Programme Interreg V-A France- Italie ALCOTRA 2014-2020 », la Commune de Breil sur Roya souhaite participer au projet simple « CLIMA ».

Cette participation implique la mise en œuvre de plusieurs projets sur le territoire de la CARF sur la thématique de l'adaptation au changement climatique.

Le projet comprend la réalisation d'une étude sur la ressource en eau sur l'ensemble des communes éligibles. La deuxième action concerne l'optimisation de l'éclairage public à Breil-sur-Roya, travaux réalisés par la commune grâce à une délégation de mise en œuvre de la CARF.

Le budget global du projet alloué à la CARF s'élève à 118 400€ TTC dont 78 400€ TTC pour les actions CARF et 40 000 €TTC délégués à la commune de Breil-sur-Roya.

Le programme ALCOTRA assurant un financement FEDER à hauteur de 85%, la CARF devra assumer un montant total de 11 760€ TTC.

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Philippe ROY**, Directeur des Services Techniques de la Commune, chargé par le Sivom de la Roya de monter le projet de rénovation de l'éclairage public dans les communes de Breil, Fontan, Saorge et La Brigue.

M. Philippe ROY informe qu'un cahier des charges a été rédigé afin de faire un état des lieux du parc actuel d'éclairage public sur les 4 communes.

La principale action consistera à moderniser les installations, refaire une mise aux normes et changer le mode d'éclairage (changement des armoires, mise en place d'un éclairage progressif, ...) afin de réaliser des économies sur la consommation et de réduire la pollution lumineuse.

L'éclairage public représente un coût d'environ 50 000 € par an pour la commune de Breil. Une économie de 35 à 40 % peut être envisagée.

La mission sera confiée à un bureau spécialisé et le projet est élaboré en partenariat avec la CARF.

Un programme pluriannuel va être mis en place et un marché unique établi pour les 4 collectivités permettra une meilleure négociation des prix.

Monsieur le Maire informe que 7 000 € seront utilisés pour effectuer les études, 33 000 € seront affectés aux travaux.

La remise aux normes se fera en premier lieu sur l'éclairage de la route départementale, du pont inférieur jusqu'à la gare par le changement des armoires électriques et des lampadaires.

M. Philippe ROY invite les élus à le consulter pour toute information complémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de participer au projet simple CLIMA dans le cadre du programme France – Italie ALCOTRA 2014-2020.

Approuvé à l'unanimité

3. Chapiteau de l'espace loisirs.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de décembre 2017, dont le Maire a pris connaissance à l'automne 2018. Il a été établi par la société Qualiconsult qui fait état des « désordres divers dus à l'âge de la structure et à l'état de la toile ».

Aucune vérification n'a été effectuée depuis 2004, le SDIS* a procédé à une visite mais aucun rapport n'a été établi car le chapiteau n'était plus sous garantie.

Monsieur le Maire explique qu'en raison des conclusions du rapport qui évoque un risque de rupture brutale de la toile, il est nécessaire de procéder à un remplacement urgent de la structure actuelle.

Suite à un appel d'offre, une seule entreprise s'est portée candidate et propose une structure démontable intégrant les gradins.

Monsieur le Maire distribue les plans du futur projet aux membres du Conseil.

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Philippe ROY**, Directeur des Services Techniques, qui présente le projet : il s'agit d'une structure ayant une partie en demi-cercle recouverte d'une bâche blanche en PVC qui peut être entièrement fermée. Des plots de 1,5 m x 1 m et d'environ 3 tonnes posés au sol supporteront les piliers de 7,50 mètres de hauteur qui soutiendront la toile.

La structure couvrira une zone de 500 m².

Mme Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère municipale, trouve que le projet est peu esthétique.

M. Philippe ROY répond que le changement de la bâche actuelle aurait coûté 300 000 € à la commune. De plus, l'installation sera disponible de mi-avril à mi-octobre et sera démontée chaque année par l'entreprise. Les plots seront stockés aux abords des gradins pendant l'hiver. La structure est garantie 15 ans.

Monsieur le Maire ajoute que le coût total des travaux s'élève à 94 100 € HT.

Le montage et le démontage de la structure est compris dans le marché pour une durée de 5 ans. Il en coûtera 2 000 € par an à la commune à partir de la 6^{ème} année.

Le démontage du chapiteau actuel va être prochainement effectué pour un montant de 24 000 € HT.

Le financement de ce projet se fait de la manière suivante :

- Part communale : 61 000 € + la TVA financés par un emprunt de 95 000 € sur 15 ans.
- Fonds de Concours à la CARF : 61 000 €.

Mme Marie-Lou ALLAVENA demande pourquoi les plans n'ont pas été donnés avant la réunion du Conseil municipal.

Monsieur le Maire répond que ces documents de travail ont été envoyés ce vendredi après-

midi par l'entreprise.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver la demande d'aide de la CARF au titre des Fonds de Concours 2019 afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

4. Avenants pour les travaux de l'école maternelle.

Monsieur le Maire donne la parole à la **Secrétaire Générale de Mairie** qui explique que certains travaux n'avaient pas été pris en compte dans le marché initial :

- l'utilisation d'une grue pour l'abatage du cèdre entre les deux écoles
- le déplacement du portail de l'école maternelle

L'avenant permettra à la Commune de régler à l'Entreprise le coût supplémentaire engendré par ces travaux.

Vote : Pour : 16

Abstention : 1 (Laurence FORESTIER)

M. Philippe ROY précise que le bâtiment en bois est quasiment terminé. Le montage des cloisons, l'électricité et la plomberie vont commencer la semaine prochaine.

5. École maternelle : demande de fonds de concours à la CARF (matériel réfectoire).

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Pippo OLIVERI**, Adjoint aux écoles, qui explique que la commune va faire l'acquisition de matériel pour le réfectoire de l'école maternelle : frigo, lave-vaisselle, matériel pour les liaisons froide et chaude, vaisselle, tables, chaises, meubles divers...

Monsieur le Maire précise que le montant estimé du matériel s'élève à 42 000 € HT et propose au Conseil de demander l'aide de la CARF au titre des fonds de concours 2019 pour un montant de 21 000 €. L'autre moitié de la dépense sera financée par la commune.

Approuvé à l'unanimité

6. École élémentaire : demande de fonds de concours à la CARF (matériel informatique).

Monsieur le Maire explique que suite à une demande des enseignants de l'école primaire, la commune va financer l'achat de matériel informatique pour un montant de 5 000 € HT. Une aide financière au titre des fonds de concours 2019 va être demandée à la CARF pour un montant de 2 500 €.

Approuvé à l'unanimité

7. Distillerie : demande de fonds de concours à la CARF.

La commune va faire l'acquisition de la distillerie afin de l'intégrer dans son Patrimoine pour un montant de 18 500 €.

Monsieur le Maire propose de demander à la CARF de subventionner la moitié de la dépense au titre des fonds de concours 2019 pour un montant de 9 250 €.

Approuvé à l'unanimité

8. Ca d'Breil : demande de fonds de concours à la CARF (radiateurs électriques).

La Ca d'Breil est en cours de réfection par les Services Techniques de la Mairie : peintures des salles, changement des luminaires et des radiateurs électriques, réfection de la cuisine, cage d'escalier, porche et ascenseur.

Monsieur le Maire propose de solliciter les fonds de concours de la CARF pour financer l'achat de radiateurs programmables en fonte active, dont le coût s'élève à 4 000€.

Le changement des fenêtres en double vitrage sera effectué dans un deuxième temps.

Approuvé à l'unanimité

9. Miséricorde : demande de subventions au Parc du Mercantour (aménagement intérieur).

Dans le cadre de la campagne de sauvegarde, de réhabilitation et de valorisation du patrimoine, **Monsieur le Maire** propose d'aménager l'intérieur de la chapelle de la Miséricorde afin de mettre en place une exposition permanente sur le Patrimoine Breillois.

M. Michel BRAUN, Conseiller Municipal, propose de demander au Parc National du Mercantour une subvention de 8 273 € pour l'année 2019.

Approuvé à l'unanimité

10. Annulation et modification de la délibération 20/2018 : Reprise des résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement au Budget Principal 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à la **Secrétaire Générale de Mairie** qui explique que lors du transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CARF en janvier 2018, la commune devait récupérer les excédents, restes à réaliser compris, dans son budget (délibération n° 20/2018) mais la perception ne prenant pas en compte les restes à réaliser dans le compte de gestion, il y a un décalage entre les chiffres de la Perception et ceux de la Commune. Il est donc nécessaire de refaire la délibération et de réinscrire les excédents corrigés aux budget 2019.

Approuvé à l'unanimité

11. Informations diverses

- **PPRN*** : **Monsieur le Maire** donne lecture de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille d'annuler le jugement du Tribunal Administratif de Nice du 18 mai 2016 concernant le PPRN.
M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal demande quelles sont les incidences sur le PLU*.
Mme Angèle VERAN répond que le PPRN prime et doit être intégré au PLU.
- Un agrément a été attribué par la Préfecture des Alpes Maritimes à une société breilloise pour mettre en place une fourrière automobile.
M. Jean-Pierre BEGHELLI demande de qui il s'agit.
Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas vocation à donner de nom dans une opération d'ordre privé.
- **L'amplitude horaire de la crèche** va être augmentée prochainement avec une ouverture de 7h30 à 18h du lundi au vendredi. Les personnels ainsi que la PMI* ont donné leur accord.
- **Monsieur le Maire** informe que la ligne de 20 000 Volts va être enfouie par ENEDIS de l'usine de Piène Basse jusqu'à la limite avec la commune de Saorge.
- **Monsieur le Maire** explique que suite au décès du Premier Adjoint, **M. Mario AMERIO**, le Conseil Municipal doit prendre acte de l'installation d'un nouveau conseiller. **M. Julien Marcuccini** n'ayant pas accepté et après avoir donné sa démission, c'est **Mme Isabelle COTTA** qui est installée comme nouvelle conseillère municipale.

12. Questions diverses

- **M. Jean-Pierre BEGHELLI** demande ce qu'il en est de la réunion avec Mme la Sous-Préfète et la CARF concernant la Maison Guidi.
Monsieur le Maire répond que les informations ont déjà été données à ce sujet : le cahier des charges établi par **M. Sylvain MICHELET** de la CARF a été validé par la Sous-Préfète. Des études vont être lancées pendant 1 an pour déterminer les actions à réaliser sur les bâtis.
- **M. Jean-Pierre BEGHELLI** souhaite savoir si la Société installée à Piène Basse pour récupérer les huiles usagées a obtenu les autorisations nécessaires de la commune.
Monsieur le Maire répond positivement et insiste sur l'intérêt pour le secteur de Piène Basse qu'un bâtiment, laissé à l'abandon depuis plusieurs années, soit réhabilité.
La Société récupère les huiles alimentaires usagées et les recycle pour faire du Bio Éthanol. Les huiles des restaurants et des administrés de la commune pourraient être également récupérées.

Mme Marie-Lou ALLAVENA demande pourquoi le projet n'a pas abouti à la Giandola.

Monsieur le Maire rappelle que ce sont des habitants de la Giandola qui se sont opposés au projet.

- **M. Jean-Pierre BEGHELLI** demande si une taxe sur les cabanons va être instaurée par la Commune.
Monsieur le Maire répond qu'il n'en a pas connaissance. En revanche, les administrés ont l'obligation de faire les démarches auprès de la mairie et plus particulièrement du service urbanisme pour toute construction ou aménagement extérieur.
- **Monsieur le Maire** informe le Conseil municipal que le vote des budgets aura lieu le Vendredi 12 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur André IPERT Maire**, remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h50.



André IPERT

Maire de Breil sur Roya

- *SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- *PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
- *PLU : Plan Local d'Urbanisme
- *PMI : Protection Maternelle et Infantile